

République Française

**/ Délibération n° 2024/19**

CADRE DE VIE - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Janus France.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 35

Date de la convocation : 02/04/24  
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :  
Numéro de télétransmission unique :

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Nicolas PORRET

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, M. Nacer KHAMLA, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djlannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Sophia BRIKH, Mme Joëlle CONSTANTIN, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, M. Albert NIGRA, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

**Absent(e)s :** Mme Sandrine PICOT, M. Idir BOUMERTIT, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Farid BEN MOUSSA.

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Amel KHAMMASSI à Mme Michèle PICARD, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à Mme Nathalie DEHAN, M. Lionel PILLET à Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Alexandre DALLERY à M. Maurice IACOVELLA.

République Française

**/ Rapport n° 19**

CADRE DE VIE - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Janus France.

Direction du Cadre de vie

---

Mesdames, Messieurs,

L'association Janus France, actuellement implantée boulevard Coblod, est un acteur du développement de l'usage du vélo depuis 2013. L'association accompagne le développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement, en sensibilisant au développement durable. Elle propose des animations telles que :

- l'apprentissage du vélo pour toutes et tous à travers sa vélo-école animée au Parc de Parilly et en milieu urbain ;
- l'animation d'ateliers vélos pour encourager le réemploi ;
- l'organisation de balades thématiques pour promouvoir l'usage du vélo et accompagnement au voyage à vélo à la découverte notamment de la Viarhônga.

Elle souhaite s'inscrire dans la démarche d'urbanisme transitoire initiée par la Métropole de Lyon sur les terrains SNCF de la Cité Coblod.

A ce titre, la Métropole de Lyon accompagne des expérimentations relatives à l'occupation temporaire et à l'urbanisme transitoire sur son territoire afin de mettre à disposition des lieux vacants (bâti ou espaces publics) pour expérimenter des usages nouveaux, ancrés dans le territoire, répondant à des besoins variés d'habitants, usagers, entreprises, équipements.

Cette démarche répond également à un enjeu d'allongement des procédures d'urbanisme et fait écho aux politiques publiques portées par la Ville de Vénissieux. Elle permet de donner une seconde vie à des espaces vacants.

De telles expérimentations se développent en France et en Europe ; elles permettent de favoriser l'appropriation des lieux, de créer de nouvelles dynamiques, de favoriser l'innovation sociale, économique et la préfiguration de futurs usages.

Ainsi, en s'installant sur le site de la Cité Coblod, rue Jules Vallès, l'association Janus France pourra proposer à ses adhérents de meilleures conditions d'accueil et de travail que sur l'implantation actuelle Boulevard Coblod. Entre autre, élèves et moniteurs de la vélo-école pourront rouler sur les voiries de la Cité Coblod en toute sécurité, hors circulation motorisée.

L'association fait face à des dépenses importantes pour réaliser les aménagements indispensables pour installer un nouvel atelier de réparation et de stockage dans un bâtiment de 170 m<sup>2</sup> au cœur du site de la Cité Coblod. Aussi a-t-elle sollicité de la Ville de Vénissieux l'octroi d'une aide financière exceptionnelle.

La Ville de Vénissieux soutient les associations qui participent à l'encouragement à l'usage des modes de déplacements durables et est attentive à l'engagement associatif de Janus France qui, à travers le bénévolat ou le volontariat, favorise la solidarité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant la politique de développement humain durable déclinée par la Ville de Vénissieux,

République Française

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
après en avoir délibéré,

A l'unanimité  
décide de :

- Autoriser Madame le Maire à verser à l'association Janus France une subvention exceptionnelle de 10 000 euros pour l'année 2024 ;

- Dire que le montant des dépenses sera imputé sur des crédits inscrits au compte 65748 au budget principal 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire  
Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint